Les accords collectifs et la concertation locative

Les accords collectifs de location et la concertation locative permettent aux bailleurs de maintenir un lien permanent avec les associations de locataires en les informant de toutes les opérations pouvant avoir une influence sur le calcul des loyers et les charge . En outre en proposant aux locataires des accords collectifs visant à réduire le montant des charges ou à bénéficier de services, le bailleur apparait comme un partenaire responsable agissant dans l'intérêt desdits locataires.

Programme édité le 23/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
3 heures	À distance

SATISFACTION MOYENNE
63 %
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Responsable juridiques, contentieux et Responsables de services de Gestion Locative

PRÉREQUIS
aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Les participants pourront se munir de tous documents qui leur seraient nécessaires notamment dans le cadre des cas pratiques qu'ils voudraient voir résoudre. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.
Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques et juridiques.
Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

QCM d'auto-évaluation en démarrage de session puis en clôture pour mesurer les apprentissages
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender le cadre juridique du rôle et des pouvoirs des associations de locataires
- Spécifier la réglementation applicable à la négociation avec elles

E-start : ***Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.***
E-Coach : ***Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel***

Programme de la formation

1. Les accords collectifs de location

- Les associations de locataires concernées
- Les domaines visés (notamment : loyers, SLS, charges locatives, grilles de vétusté, locaux résidentiels à usage commun)
- Les domaines exclus : les règles de plafond en matière de loyers et les charges locatives
- Les limites à l'interdiction concernant les charges locatives
- La durée de l'accord
- Le caractère obligatoire ou non de l'accord
- Les conditions de l'opposabilité de l'accord aux locataires
- Les accords proposés directement aux locataires

2. La concertation locative locale

- Les associations ou groupements de locataires concernés
- Le périmètre de la concertation facultative (charges locatives)
- La consultation obligatoire pour la gestion de l'immeuble, pour certains travaux et dans le cadre de la contribution du locataire au partage des économies de charges résultant de travaux d'efficacité énergétique
- Le plan de concertation locative
- Le conseil de concertation locative
- Les moyens matériels et financiers des associations ou groupements de locataires
- Le rôle et les pouvoirs des représentants des locataires

3. Jurisprudence

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif : 400€ HT (TVA 20%)
sont inclus : les supports pédagogiques

Inscriptions multiples : remise de 10% sur le 2eme inscrit et suivants (du même organisme).

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.

13/01/2027 au 13/01/2027
19/03/2027 au 19/03/2027
01/06/2027 au 01/06/2027
06/10/2027 au 06/10/2027